te expérience, que les hommes de sa confiance n'ont jamois pu mériter l'opinion du public? Que ces messieurs y prennent garde: ces paroles qui tendent à livrer comme une pâture au mépris public l'évêque et le clergé de tout un diocèse, et à séparer les membres du chef; ces paroles ne peuvent qu'inspirer un sentiment d'affection profonde aux vrais catholiques, et choquer ceux mêmes qui, en dehors de la religion, désirent le maintien de l'ordre et de la paix. Comment ces messieurs peuvent-ils se donner pour représentans des catholiques et les défenseurs de leurs droits, lorsqu'il attaquent avec tant de violence ce qui est pour tous les catholiques un objet de respect et de véneration? Vainement ces messieurs sont parade de beaux sentimens; pour tout homme droit il est assez clair que sous le mépris des personnes, ils laissent percer un mépris mal déguisé pour l'autorité même. Mais puisque ces messieurs se posent comme les défenseurs des privilèges des catholiques, nous pourrions leur demander quels sont leurs droits à la confiance du public. Leurs principes et leurs actes, sous le rapport religieux, sont-ils faits pour donner cette influence morale qu'ils semblent vouloir emporter de haute lutte? Ce sont là des questions dont nous laissons la solution à leurs consciences, voulant éviter tout ce qui pourrait choquer, quelque avantage que nous puissions en tirer. Quant à l'attitude tant soit peu forcée que ces messieurs ont prise en se présentant comme des victimes de l'arbitraire ecclésiastique, c'est une plaisanterie assez fade du reste, par laquelle ils ont apparemment cru égayer un peu ceile triste affaire.

Ces remarques, que nous venons de faire, ne tombent, il est vrai, que sur les formes; elles ne sont cependant pas importantes; car elles révélent l'esprit qui a présidé a la rédaction de ce rapport, et on y remarque une tendance hostile dont nous pensons que ces messieurs eux-mêmes ne se sont pas bien rendus compte ; car nous avons lieu de croire que s'ils étaient laissés à leur action propre, et dégagés de toute influence étrangère et maligne, ils ne persisteraient point dans la voie funeste dans laquelle ils se sont trop légérement engagés. Mais comme ils assayent de justifier leur conduite, en accumulant des citations plus ou moins correctes, nous allons prouver que cet échafaudage peu solide ne repose que sur un fondement ruineux; et que toutes ces citations portent à faux ; et ici nous appelons l'attention de tous les hommes de bonne foi, quelles que soient leurs opinions religiouses, et d'abord nous demandons qu'on ne se laisse point séduire par cette étalage fastueux d'érudition facile et d'emprunt, sous laquelle ces messieurs se croient invulnérables. Ils ne s'offenseront pas sans doute, si nous leur disons que dans ce rapport, l'empreinte d'une main étrangère est ce qui a d'abord frappé les regards de tout le monde; aucun d'eux, que je sache, n'a la prétention d'étro fort habile en ces matières; tous, je crois, coaviennent d'assez bonne grace que leur bagage en fait de science ecclésiastique est fort mince et fort léger-Du reste on peut être un fort galant homme de bon ton et de bonne société, et un maigre théologien et un pauvre 'canoniste.

Messieurs les Marquilliers reconnaissent avec l'Eglise, nous disent-ils, que les Evêques ont le droit de nommer aux places vacantes dans les rangs de leurs clergés, mais en se soumettant, dans l'exercice de ce pouvoir, aux lois établies, et en respectant les conditions stipulées par les concordats, les priviléges des